

« BÂTIR L'AVENIR »

Plan stratégique

de la

**Commission canadienne des codes du bâtiment
et de prévention des incendies**

1995 - 2000

1995

Codes nationaux de construction

2000

Introduction

Un plan stratégique sert à définir la position à laquelle aspire un organisme et, globalement, la façon dont il entend s'y prendre pour y arriver. Il ne contient habituellement pas de propositions détaillées, d'actions possibles, de plans de mise en oeuvre ou de recommandations précises. C'est pourquoi le Plan stratégique s'accompagne d'un document de travail distinct intitulé « **Possible Measures to Implement the Strategic Plan of the Canadian Commission on Building And Fire Codes** ».

Le Plan stratégique de la CCCBPI compte six buts, 22 objectifs et 58 stratégies.

De toute évidence, les ressources limitées de la CCCBPI ne lui permettront pas de traiter toutes les questions en même temps. La CCCBPI, en consultation avec la direction de l'IRC et du CNRC, et avec la participation des utilisateurs des codes, devra établir des priorités et prévoir des actions en fonction de l'importance de chaque question et des ressources nécessaires pour la traiter.

La réalisation du Plan suppose une certaine réorganisation de la CCCBPI. En fait, c'est ce que proposent beaucoup de stratégies du Plan en modifiant le processus d'élaboration des codes qui devrait s'éloigner du traitement continu de modifications proposées.

Le Plan stratégique n'est pas un document statique. Il faudra le revoir à intervalles réguliers afin de tenir compte de l'évolution des priorités, des défis et des possibilités, tant à l'interne qu'à l'externe.

Le Plan stratégique et le document de travail sont tous deux le fruit d'un vaste processus de consultation des utilisateurs des codes au Canada, activité qui a été dévolue à un groupe de travail de la CCCBPI. On trouvera à la fin de l'introduction les noms des membres de ce groupe de travail.

On peut se procurer des copies du document « **Possible Measures to Implement the Strategic Plan of the Canadian Commission on Building And Fire Codes** » en communiquant avec le Secrétaire, Commission canadienne des codes du bâtiment et de prévention des incendies, Conseil national de recherches Canada, Ottawa (Ontario), K1A 0R6. Nous vous invitons à nous faire part de vos observations et suggestions.

Mission de la CCCBPI

La CCCBPI se doit de demeurer le chef de file de l'élaboration des codes de construction modèles qui revêtent une importance capitale pour les Canadiens.

À titre d'organisme indépendant soutenu par le CNRC, la CCCBPI a adopté un processus d'élaboration d'exigences minimales en matière de salubrité et de sécurité, de sécurité incendie et de résistance structurale, processus qui repose sur le consensus de bénévoles spécialistes de divers domaines techniques, tout en tenant compte de questions sociétales connexes recevant l'appui d'un vaste public.

On peut mesurer le succès de la CCCBPI à la façon dont ses produits et méthodes sont connus, adoptés et utilisés à l'échelle nationale et au respect dont elle jouit auprès de la population et de l'industrie.

RÔLES

CCCBPI

La CCCBPI est le chef de file de l'élaboration des codes nationaux modèles, en plus d'être responsable de leur contenu et de leur viabilité. À cette fin, reconnaissant les pouvoirs des autorités compétentes provinciales et territoriales en matière de réglementation de la construction et de la prévention incendie, la CCCBPI, de concert avec ces dernières, l'industrie et la population :

- répond aux besoins préalablement déterminés ;
- établit les lignes directrices et les priorités ;
- facilite la résolution des problèmes ;
- s'adapte aux progrès technologiques et aux innovations ;
- encourage une application uniforme ; et
- constitue la principale autorité, au Canada, pour les questions internationales relatives aux codes.

CNRC

Dans le cadre des politiques établies par la CCCBPI, le CNRC, par l'entremise du Centre canadien des codes (CCC), assure :

- le soutien technique et la recherche nécessaires à l'élaboration des codes, tant en ce qui concerne les exigences que leur application ;
- la liaison avec les établissements de recherche, les autorités provinciales et territoriales, les organismes rédacteurs de codes et de normes ainsi qu'avec toute autre autorité compétente, au Canada et à l'étranger ; et
- le soutien administratif et la gestion financière.

BUTS DE LA CCCBPI

(par ordre de priorité)

- But 1. Élaborer des codes nationaux modèles répondant aux besoins de tous les utilisateurs des codes au Canada.
- But 2. Faire adopter, par toutes les autorités compétentes au Canada, les codes nationaux modèles les plus récents.
- But 3. Parvenir à une interprétation et à une compréhension uniformes des exigences des codes partout au Canada.
- But 4. Mettre au point un système d'élaboration des codes qui soit à la fois évolutif, objectif, efficient et efficace.
- But 5. Consolider le rôle de chef de file de la CCCBPI.

But 6. Être, dans une grande mesure, financièrement autonome.

Groupe de travail sur la planification stratégique de la CCCBPI

D.O. Monsen, MRAIC
L/R Monsen Agency
7016 - 12th Avenue
Edmonton, Alberta
T6K 3P8

E. Arrelle, ing.
Directeur des opérations régionales et de la
normalisation
Régie du bâtiment du Québec
800, place d'Youville, 16^e étage
Québec (Québec)
G1R 5S3

B.E. Clemmensen
Clemmensen and Associates Limited
17 Oakland Avenue
Weston, Ontario
M9M 2H9

J.M. Rubes, P.Eng.
President
Leber/Rubes Inc.
1000 Yonge Street, 2nd Floor
Toronto, Ontario
M4W 2K2

C.A. Skakun, MRAIC, FCSC
Director,
Technical Resources & Standards Division
7406 - 119 Street
Edmonton, Alberta
T6G 1W1

R.V. Switzer
Director, Permits & Licenses Dept.
City of Richmond
Municipal Offices, 6911, No. 3 Road
Richmond, British Columbia
V6Y 2C1

C.R. Thompson
Ross Thompson & Associates
68, promenade Westpark
Ottawa (Ontario)
K1B 3E5

S.D.C. Chutter
Consultant
Directeur du bureau d'Ottawa
Revay and Associates Limited
85, rue Albert
Bureau 600
Ottawa (Ontario)
K1P 5A4

R.J. Desserud
Conseiller
Centre canadien des codes
Institut de recherche en construction
Conseil national de recherches Canada
Ottawa (Ontario)
K1A 0R6

But 1. La CCCBPI élaborera des codes nationaux modèles répondant aux besoins de tous les utilisateurs des codes au Canada si :

Objectifs

1.1. Les besoins des utilisateurs des codes sont connus.

1.2. La portée de tous les textes est clairement définie et ce, en fonction des besoins qui auront été déterminés.

Stratégies

1.1.1. Consolider les liens avec les utilisateurs des codes.

1.1.2. Établir des modalités de consultation des utilisateurs des codes.

1.1.3. Instaurer un système permettant d'obtenir régulièrement l'opinion des utilisateurs des codes.

1.2.1. Définir en termes clairs et concis la portée de chacun des codes, de chacune des parties et de chacune des sections avant d'entreprendre le prochain cycle de révision.

Notes

Dans le présent document, l'expression « utilisateurs des codes » désigne tous ceux qui, directement ou indirectement, utilisent les codes modèles ou sont touchés par leur mise en application, entre autres les concepteurs, les agents responsables de leur application, l'industrie, les consommateurs, les responsables de la réglementation, les pompiers, les propriétaires de bâtiments, les services publics, etc.

Cette stratégie pourrait comporter la création de groupes d'intervenants provinciaux ou territoriaux chargés de déterminer les besoins et les questions qui doivent être soumises à la CCCBPI.

Élargir la portée du CNB ou du CNPI risquerait de compromettre leur acceptation, sauf si les nouveaux éléments reçoivent un appui général, particulièrement des autorités provinciales et territoriales de réglementation de la construction et de la prévention des incendies.

But 1. La CCCBPI élaborera des codes nationaux modèles répondant aux besoins de tous les utilisateurs des codes au Canada si :

Objectifs

1.2. La portée de tous les textes est clairement définie et ce, en fonction des besoins qui auront été déterminés.

1.3. Tous les codes modèles s'appuient sur des données à jour et vérifiables, ont une structure logique et commune et sont compréhensibles et souples.

Stratégies

1.2.1. Définir en termes clairs et concis la portée de chacun des codes, de chacune des parties et de chacune des sections avant d'entreprendre le prochain cycle de révision.

1.3.1. Élaborer une structure axée sur des objectifs, qui réponde aux besoins préalablement définis.

Notes

Il n'incombe pas à la CCCBPI d'indiquer aux autorités ce qu'elles doivent réglementer. Le rôle de la CCCBPI est de fournir des exigences techniques dans les secteurs où tous reconnaissent la nécessité et la pertinence de réglementer. Dans les cas où il n'y a pas unanimité quant à une plus grande portée des codes, des documents distincts autonomes ou connexes (p. ex., les codes de l'énergie) donneraient aux organismes de réglementation la souplesse nécessaire pour décider s'ils utilisent les documents modèles en conformité avec les règlements de chaque autorité.

Les codes axés sur les objectifs consistent en un recueil d'exigences fondées sur des objectifs explicites. Ces objectifs se présentent sous forme d'une hiérarchie claire et cohérente, au sommet de laquelle se trouvent de grands objectifs généraux comme la salubrité, la sécurité et la résistance structurale. Ces objectifs définissent essentiellement la portée des codes.

Ces grands objectifs se subdivisent ensuite en objectifs généraux plus précis (p. ex., la protection contre les blessures pouvant être causées par des défauts de structure et la protection contre les blessures en cas d'évacuation d'un bâtiment en feu).

But 1. La CCCBPI élaborera des codes nationaux modèles répondant aux besoins de tous les utilisateurs des codes au Canada si :

Objectifs

1.3. Tous les codes modèles s'appuient sur des données à jour et vérifiables, ont une structure logique et commune et sont compréhensibles et souples.

Stratégies

1.3.1. Élaborer une structure axée sur des objectifs, qui réponde aux besoins préalablement définis.

Notes

Ensuite s'ajoutent des objectifs encore plus précis ou des exigences fonctionnelles (p. ex., « prévoir dans les bâtiments des dispositions contre la progression du feu, de manière que les occupants aient le temps de se rendre en lieu sûr en toute sécurité... »).

Le dernier élément de cette hiérarchie consiste en un énoncé de la façon de vérifier la conformité aux exigences. Il sera exprimé en termes de performance lorsqu'on disposera effectivement des connaissances et des outils permettant de vérifier cette performance ; sinon, il reposera sur des exigences prescriptives.

Un code axé sur des objectifs combinerait des exigences prescriptives et des exigences de performance. Lorsque ce sera possible et réalisable, on mettra davantage l'accent sur l'établissement de critères spécifiques de performance auxquels le bâtiment devra satisfaire pour être conforme aux exigences (objectifs) du code (p. ex., les occupants doivent pouvoir se rendre en lieu sûr dans un délai défini une fois un incendie détecté). Autrement, on pourrait continuer d'utiliser des exigences prescriptives.

But 1. La CCCBPI élaborera des codes nationaux modèles répondant aux besoins de tous les utilisateurs des codes au Canada si :

Objectifs

1.3. Tous les codes modèles s'appuient sur des données à jour et vérifiables, ont une structure logique et commune et sont compréhensibles et souples.

Stratégies

1.3.1. Élaborer une structure axée sur des objectifs, qui réponde aux besoins préalablement définis.

Notes

Les « solutions acceptables » permettant de satisfaire aux exigences d'un objectif pourront être énoncées à la fois en termes prescriptifs et en termes de performance. En général, on trouvera une « solution acceptable » de nature prescriptive pour chaque exigence et une « solution acceptable » de rechange, exprimée en termes de performance, là où c'est nécessaire. Les solutions prescriptives seront généralement inspirées des codes actuels, qui définissent clairement les équipements et les méthodes à mettre en oeuvre. Les solutions axées sur la performance seront définies en fonction de la performance à laquelle la solution doit permettre d'arriver. Un certain nombre de « solutions acceptables » de rechange pourront être données pour réaliser un objectif. Le concepteur et les autres intervenants pourront retenir n'importe laquelle de ces solutions.

Une communication constante et efficace s'impose avec les utilisateurs des codes sur cette question, afin de réduire les appréhensions et les écarts d'interprétation. La transition vers des codes axés sur des objectifs devrait se traduire par une meilleure compréhension de la réglementation, mais non par un fardeau plus lourd pour les organismes de réglementation. On mettra au point des programmes de formation et des méthodes de vérification pour faciliter l'application des codes.

But 1. La CCCBPI élaborera des codes nationaux modèles répondant aux besoins de tous les utilisateurs des codes au Canada si :

Objectifs

1.3. Tous les codes modèles s'appuient sur des données à jour et vérifiables, ont une structure logique et commune et sont compréhensibles et souples.

Stratégies

1.3.1. Élaborer une structure axée sur des objectifs, qui réponde aux besoins préalablement définis.

1.3.2. Établir des règles d'écriture des codes.

Notes

À toutes les dispositions des codes correspondront des solutions acceptables présentées sous forme d'exigences semblables ou identiques à celles des codes actuels. Des solutions acceptables à caractère prescriptif et « réputées satisfaisantes » seront également fournies. L'expérience d'autres pays a démontré qu'on a tendance, du moins au début, à recourir à ces solutions. Si des solutions différentes ou novatrices sont proposées, il faudra alors prévoir des moyens et des méthodes pour les examiner et, selon le cas, les approuver. Dans ces cas, il faudra se fier davantage aux concepteurs professionnels.

Au début, il est proposé de mettre l'accent sur le CNB (y compris le Code de construction de maisons) et le CNPI.

L'élaboration de codes axés sur des objectifs entraînera également une réévaluation du bien-fondé de toutes les exigences des codes.

La structure de la plupart des codes a évolué avec le temps et gagnerait à être plus claire. Le manque de clarté touche tant à la structure logique qu'au langage proprement dit.

En offrant des documents refondus, basés sur un ensemble d'objectifs clairement définis, on facilitera la compréhension du contenu et on favorisera une interprétation plus uniforme. Des codes clairs et faciles à comprendre peuvent réduire sensiblement les coûts liés à la conformité.

But 1. La CCCBPI élaborera des codes nationaux modèles répondant aux besoins de tous les utilisateurs des codes au Canada si :

Objectifs

1.3. Tous les codes modèles s'appuient sur des données à jour et vérifiables, ont une structure logique et commune et sont compréhensibles et souples.

Stratégies

1.3.3. Présenter le contenu avec plus de cohérence et mieux définir le fil conducteur entre les différents documents.

Notes

À l'heure actuelle, la structure des comités fait en sorte que leur responsabilité porte sur des documents individuels ou sur des parties de ces documents. Avec la transition vers des codes axés sur des objectifs, il pourrait être plus logique et plus efficace de réorganiser les comités autour de sujets qui dépassent la portée d'un document en particulier.

Par exemple, un comité spécialisé en sécurité incendie serait responsable des exigences de sécurité incendie dans toutes les parties de tous les documents. De manière analogue, les installations techniques, qu'il s'agisse des installations CVCA ou de plomberie par exemple, tomberaient sous la responsabilité d'un seul comité.

Il en résulterait des exigences uniformes dans tous les codes modèles.

But 1. La CCCBPI élaborera des codes nationaux modèles répondant aux besoins de tous les utilisateurs des codes au Canada si :

Objectifs

1.4. Toutes les exigences nouvelles ou révisées des codes modèles prennent les coûts en considération.

Stratégies

1.4.1. Accompagner toutes les modifications proposées d'une estimation des coûts en jeu.

1.4.2. Fournir des données sur les coûts en jeu dans les documents soumis à l'examen public.

Notes

On ne saurait exiger que chaque proposition soumise à un comité soit accompagnée d'une analyse coûts-avantages détaillée. Cependant, les propositions devraient au moins tenir compte des coûts reliés aux modifications, indiquer notamment les groupes, les industries et les secteurs de la société qui pourraient en subir les répercussions et déterminer ces répercussions. Toute cette information pourrait faire partie du processus d'examen public.

En principe, il serait souhaitable de demander des analyses coûts-avantages en bonne et due forme pour les modifications importantes, mais cela pose des problèmes lorsqu'il s'agit de questions comme la sécurité des personnes, pour laquelle il peut être pratiquement impossible de quantifier tous les coûts et tous les avantages pour la société. Fort heureusement, on s'affaire à mettre au point d'autres outils qui aideront à éclaircir cet aspect.

Il se peut que les préoccupations visées par ces stratégies perdent de l'importance au fur et à mesure de l'élaboration de codes axés sur des objectifs. On pourra alors se tourner vers la recherche de solutions acceptables et de documents approuvés, et abandonner la voie des modifications techniques, qui semble limiter le champ des options.

But 1. La CCCBPI élaborera des codes nationaux modèles répondant aux besoins de tous les utilisateurs des codes au Canada si :

Objectifs

1.5. Toutes les exigences nouvelles ou révisées des codes modèles tiennent compte des questions de conformité.

Stratégies

1.5.1. Mettre au point, d'ici 2001, une infrastructure favorisant l'adoption et la mise en application de codes axés sur des objectifs.

Notes

Cet objectif vise à faire en sorte que les exigences axées sur des objectifs puissent être mises en application sans placer un fardeau trop lourd sur les responsables de la mise en application.

Ici, le terme « infrastructure » désigne un système de soutien destiné à venir en aide aux utilisateurs des codes et qui engloberait la formation, des outils et des modèles de mise en application, la vérification, la conception, les questions juridiques et celles relatives à l'adoption et à l'approbation de solutions acceptables et à la délimitation des responsabilités. La réalisation de cet objectif est conditionnelle à la participation des responsables de la réglementation et de la mise en application, et à celle des concepteurs, des chercheurs et de l'industrie.

But 2. Les plus récents codes nationaux modèles seront adoptés par toutes les autorités compétentes au Canada si :

Objectifs

2.1. Les autorités provinciales et territoriales participent davantage au processus de prise de décisions d'ordre technique lié à l'élaboration des codes.

2.2. Des liens stratégiques existent avec l'industrie et d'autres groupes.

Stratégies

2.1.1. S'assurer que les autorités provinciales et territoriales jouent un rôle clé dans l'élaboration de codes axés sur des objectifs.

2.1.2. S'assurer que les autorités provinciales et territoriales participent davantage au processus de révision technique.

2.2.1. Conclure des ententes de partenariat avec les principaux groupes de l'industrie.

Notes

Les agents municipaux du bâtiment et de prévention des incendies font partie intégrante du système provincial et territorial de réglementation ; ils seront appelés à participer davantage à l'élaboration des codes.

Cette stratégie est motivée par une volonté de tenir compte du champ de compétence des provinces, des territoires et, dans certains cas, des municipalités, en matière d'élaboration de règlements sur le bâtiment et la prévention des incendies, et d'éviter que ces administrations s'éloignent des codes nationaux.

Dans un premier temps, une meilleure coordination des activités techniques entre les autorités nationales et les autorités provinciales et territoriales se traduira par une réduction de la charge globale de travail ; ensuite, si les codes modèles portent sur les principaux aspects techniques qui intéressent les autorités provinciales, ces dernières n'éprouveront plus le besoin de s'en écarter.

Les groupes dont le marché s'étend à la grandeur du pays connaissent l'importance d'une réglementation uniforme partout au Canada et peuvent collaborer à promouvoir la participation au processus national d'élaboration des codes.

But 2. Les plus récents codes nationaux modèles seront adoptés par toutes les autorités compétentes au Canada si :

Objectifs

2.3. Tous les codes peuvent être adoptés, c.-à-d. qu'ils n'entrent pas en conflit avec une loi, un règlement ou un calendrier quelconque, par exemple.

2.4. Un processus d'examen public faisant l'unanimité des autorités provinciales et territoriales et de la CCCBPI est en place.

Stratégies

2.3.1. De concert avec les provinces et les territoires, définir les facteurs essentiels à l'adoption des codes.

2.3.2. Déterminer quels sont les facteurs qui jouent en faveur de l'adoption des codes nationaux.

2.4.1. Entreprendre des négociations avec le CPTNB pour l'harmonisation du processus d'examen public.

Notes

Il devrait être possible de parvenir à un accord national sur au moins les exigences minimales fondamentales en matière de salubrité et de sécurité. Les provinces et les territoires n'auraient ensuite qu'à décider des questions revêtant un intérêt particulier pour leur juridiction.

Certaines provinces ont adopté un vaste processus d'examen public qui, dans le passé, a abordé des modifications qui avaient déjà été soumises à un tel examen à l'échelle nationale. Il devrait être possible d'établir un processus qui ferait en sorte que les modifications soient traitées une seule fois. L'examen parallèle des mêmes commentaires par la CCCBPI et par les provinces devrait se traduire par plus d'efficacité et d'uniformité.

But 3. On parviendra à une interprétation et à une compréhension uniformes des exigences des codes partout au Canada si :

Objectifs

3.1. L'esprit de toutes les exigences est clairement énoncé.

Stratégies

3.1.1. Élaborer une structure qui soit axée sur les objectifs.

3.1.2. Étudier la nature et l'étendue des interprétations contradictoires et recommander des solutions.

3.1.3. Donner plus d'explications et prévoir plus de graphiques.

3.2. La CCCBPI et le CCC informent mieux le public sur la signification et l'esprit des dispositions des codes.

3.2.1. Créer des mécanismes plus efficaces de diffusion de l'information relative aux codes.

3.2.2. Envisager la mise sur pied d'un mécanisme de diffusion des « opinions » de la CCCBPI (comités permanents) (c.-à-d. de personnes qui ne sont pas membres du personnel du CCC).

Notes

Si les objectifs sont clairs, les utilisateurs comprendront plus facilement la portée de chacune des exigences. Ainsi, les utilisateurs pourront plus facilement se conformer aux exigences ou présenter des solutions de rechange respectant l'esprit du code. Un manque de clarté conduit souvent à une multitude d'interprétations divergentes ou à une mauvaise compréhension et va à l'encontre de l'objectif des codes, qui est d'établir des exigences appliquées uniformément à la grandeur du pays.

Bien qu'on souligne fréquemment le manque d'uniformité en matière d'interprétation des exigences d'une juridiction à l'autre, il s'agit de cas isolés. Il est donc essentiel de faire la lumière sur cette question.

Pour des motifs légaux, les autorités compétentes ont demandé que les codes soient essentiellement limités à des exigences techniques applicables. Par conséquent, les explications et les illustrations reliées aux codes doivent paraître en annexe ou dans des documents distincts.

Le CNRC a ouvert sur Internet un site où l'on pourra trouver de l'information sur les codes.

Certains utilisateurs des codes souhaiteraient obtenir une opinion des comités permanents, opinion qui, dans certains cas, aurait sans doute plus de poids que celles émises par le personnel.

But 3. On parviendra à une interprétation et à une compréhension uniformes des exigences des codes partout au Canada si :

Objectifs

3.2. La CCCBPI et le CCC informent mieux le public sur la signification et l'esprit des dispositions des codes.

3.3. La CCCBPI et le CCC fournissent des ressources et du matériel de formation, ainsi que des renseignements sur les activités de formation.

Stratégies

3.2.3. Mettre sur pied un mécanisme pour la diffusion permanente des « opinions » émises par le personnel du CCC sur des questions importantes ou qui sont souvent soulevées.

3.3.1. Produire du matériel de formation destiné aux utilisateurs des codes.

3.3.2. Favoriser des partenariats pour la production et la diffusion de matériel de formation.

3.3.3. Faciliter la diffusion de matériel de formation produit par d'autres.

Notes

Les membres du CCC qui travaillent de concert avec les comités répondent régulièrement aux utilisateurs qui désirent des explications générales sur les exigences des codes. Ces explications sont données à titre d'information seulement.

Le CNRC diffusera sur Internet les opinions des membres qui présentent un intérêt particulier pour les utilisateurs et qui répondent à un besoin manifeste.

La responsabilité de l'enseignement et de la formation incombe clairement aux provinces et aux territoires ; certaines de ces administrations ont déjà mis en place des programmes de formation avancée sur les questions traitées dans les codes. Le matériel de formation de la CCCBPI et de l'IRC traiterait de sujets nouveaux ou complémentaires par rapport aux activités des autres intervenants.

Il est plus que probable que la participation toucherait les nouvelles dispositions ou les nouveaux documents, l'élaboration de produits informatiques de formation et l'élaboration de codes axés sur des objectifs.

But 4. Le Canada disposera d'un système d'élaboration des codes à la fois évolutif, objectif, efficace et efficace si :

Objectifs

4.1. Le système sait s'adapter à l'évolution de la technologie.

4.2. Il existe un processus de révision rationalisé et amélioré.

Stratégies

4.1.1. Élaborer une structure qui soit axée sur les objectifs.

4.1.2. Favoriser des collaborations plus étroites (comme dans le cas des recherches menées par l'industrie) aux fins de l'élaboration technique des codes.

4.1.3. Assouplir le système afin de tenir compte des progrès en matière de technologie et de recherche.

4.2.1. Renforcer l'obligation, pour les auteurs des modifications proposées, de démontrer le bien-fondé des modifications et de fournir une documentation à l'appui.

4.2.2. Instituer des critères plus rigoureux en matière de présentation et d'évaluation des modifications aux codes.

Notes

Les utilisateurs ont toujours eu la possibilité de choisir des solutions de rechange respectant l'esprit des codes. Toutefois, l'esprit des codes n'a pas toujours été limpide pour les utilisateurs, ce qui a souvent eu pour effet d'empêcher l'émergence de concepts novateurs. Avec les codes axés sur des objectifs, l'esprit sera beaucoup plus clair.

Ceux qui proposent les modifications sont souvent les mieux placés pour fournir la documentation ou les données à l'appui. S'il dispose de propositions mieux étayées, le comité pourra consacrer davantage de temps aux aspects sensibles des propositions, et le processus d'examen public portera alors sur des données plus complètes.

Une approche plus souple permettra d'éviter que soient laissées à l'écart les solutions intéressantes des particuliers ou des groupes qui ne possèdent pas les ressources nécessaires pour les développer complètement.

But 4. Le Canada disposera d'un système d'élaboration des codes à la fois évolutif, objectif, efficient et efficace si :

Objectifs

4.2. Il existe un processus de révision rationalisé et amélioré.

Stratégies

4.2.2. Instituer des critères plus rigoureux en matière de présentation et d'évaluation des modifications proposées.

Notes

L'accent sera davantage mis sur le « bien-fondé » des modifications, que les auteurs des propositions et les comités permanents devront démontrer. Pour ce faire, il leur faudra préciser quels sont le problème à résoudre, la solution proposée et les conséquences de la modification (voir également la stratégie 1.4.1. sur les coûts reliés aux propositions).

Tous seront informés que les modifications devront se limiter aux questions courantes ou d'intérêt général, et non aux cas particuliers ou isolés, qui devraient être étudiés par les autorités locales et faire l'objet d'une interprétation ou d'une décision.

Il se peut que les préoccupations visées par ces stratégies perdent de l'importance au fur et à mesure de l'élaboration de codes axés sur des objectifs. On pourra alors se tourner vers la recherche, parmi un choix de plus en plus grand, de solutions acceptables (optionnelles) et de documents approuvés, et abandonner la voie des modifications techniques.

But 4. Le Canada disposera d'un système d'élaboration des codes à la fois évolutif, objectif, efficient et efficace si :

Objectifs

4.2. Il existe un processus de révision rationalisé et amélioré.

4.3. Il existe un processus d'appel auquel il est possible de recourir lorsqu'une modification proposée est rejetée par un comité permanent.

Stratégies

4.2.3. Accroître l'efficacité des comités et réduire le délai de mise en oeuvre.

4.2.4. Créer des groupes ou des sous-comités spéciaux chargés de projets temporaires pour procéder à l'examen des propositions et faire rapport aux comités permanents (en vue de réduire la charge de travail de l'ensemble du comité).

4.3.1. Établir des critères régissant les appels ainsi qu'un mécanisme de traitement.

Notes

Des organismes d'élaboration de normes ont déjà utilisé avec succès le réseau Internet dans leur processus décisionnel et pour les communications avec des comités.

On pourrait créer une banque d'experts dans les domaines pertinents qui souhaitent faire partie des groupes de travail et contribuer à l'élaboration des codes. Les groupes de travail pourraient, dans bien des cas, jouir du soutien technique et administratif des autorités provinciales et territoriales ou des groupes de l'industrie.

Il existe déjà un processus d'appel implicite par l'entremise de la CCCBPI. Or, comme la CCCBPI est un organisme dont l'orientation est prédéterminée, l'arbitrage qu'elle exerce en matière de questions techniques pose des difficultés, et il faut élaborer un autre mécanisme pour le traitement des questions techniques.

But 4. Le Canada disposera d'un système d'élaboration des codes à la fois évolutif, objectif, efficient et efficace si :

Objectifs

4.4. Tous les utilisateurs des codes bénéficient de moyens d'accès améliorés.

4.5. Le cycle de révision des codes répond aux besoins divers de l'industrie et des organismes de réglementation.

Stratégies

4.4.1. Améliorer l'accès au système d'élaboration des codes pour tous les utilisateurs des codes.

4.5.1. Créer une structure axée sur les objectifs qui réduise le nombre des modifications proposées au corps du code et passe par la création de nouvelles solutions acceptables.

4.5.2. Instituer un cycle de révision du code qui fasse l'unanimité au sein des utilisateurs et qui reflète la transition vers la structure axée sur les objectifs, prévue pour 2001.

Notes

Le CNRC installe sur le réseau Internet un site qui encouragera les utilisateurs des codes à suivre le processus d'élaboration et à y participer. Le site pourrait comprendre des procès-verbaux, des documents techniques, des renseignements de base, les modifications proposées, les annonces, les avis de convocation, des explications techniques, des opinions, etc. Un groupe d'information ou de discussion pourrait donner aux utilisateurs le moyen d'échanger et de faire des observations sur diverses questions reliées aux codes. Les demandes d'information de même que les propositions de modifications pourraient être soumises par Internet.

Sur le plan de la législation, cela permettrait une plus grande stabilité étant donné que les objectifs des codes changent peu dans le temps. Avec le développement de nouvelles technologies et de nouveaux produits, de nouvelles « solutions acceptables » pourraient être intégrées aux codes sans qu'il soit nécessaire de recourir à d'autres mesures réglementaires. Ainsi, les codes seront-ils mieux adaptés aux besoins de l'industrie.

Cette stratégie n'obtiendra pas un succès immédiat étant donné qu'il faudra attendre plusieurs cycles de révision des codes avant que ceux-ci soient entièrement axés sur des objectifs. D'ici là, il faudra encore recourir aux modifications techniques traditionnelles.

But 4. Le Canada disposera d'un système d'élaboration des codes à la fois évolutif, objectif, efficient et efficace si :

Objectifs

4.6. La structure et la composition des comités permettent de recueillir une information équilibrée qui reflète les besoins des utilisateurs.

Stratégies

4.6.1. Examiner le mandat et les matrices des comités permanents, particulièrement en fonction d'une transition vers les codes axés sur des objectifs.

4.6.2. Étudier la question de l'équilibre entre les intérêts à représenter, soit ceux des organismes de réglementation, de l'industrie et de la collectivité dans son ensemble.

Notes

La transition vers des codes axés sur des objectifs suppose une revue de la structure des comités pour s'assurer qu'il n'existe pas de conflit de responsabilité concernant la définition de ces objectifs. Il est possible que les mandats des comités soient établis davantage en fonction de secteurs d'intérêt qu'en fonction de parties de documents.

Les comités réunissent actuellement des représentants de trois grandes catégories :

Organismes de réglementation – Agents provinciaux, territoriaux et municipaux du bâtiment et de la sécurité incendie et représentants d'organismes fédéraux de réglementation.

Industrie – Membres du secteur privé, p. ex. ceux qui participent à la production ou à la promotion de produits, de systèmes ou de procédés de construction, à la construction et à l'exploitation de bâtiments, à la fabrication, à la gestion immobilière ; membres du monde de l'assurance, des secteurs de l'approvisionnement et des services publics.

Collectivité – Intervenants indépendants du secteur de l'industrie de la construction et de la prévention des incendies ; p. ex., architectes, ingénieurs, organismes de recherche et laboratoires d'essais, organismes d'inspection et groupements de consommateurs.

But 4. Le Canada disposera d'un système d'élaboration des codes à la fois évolutif, objectif, efficient et efficace si :

Objectifs

4.6. La structure et la composition des comités permettent de recueillir une information équilibrée qui reflète les besoins des utilisateurs.

Stratégies

4.6.2. Étudier la question de l'équilibre entre les intérêts à représenter, soit ceux des organismes de réglementation, de l'industrie et de la collectivité dans son ensemble.

4.6.3. Déterminer quelles sont les sources de compétence auxquelles peuvent recourir les comités permanents et les groupes de travail, pour obtenir l'avis d'un spécialiste dans un domaine technique.

4.6.4. Optimiser l'utilisation du temps fourni par les bénévoles afin d'encourager la participation.

4.6.5. Les présidents des comités permanents ne devraient pas être également membres de la CCCBPI.

Notes

Le nombre de membres de chaque catégorie est tel qu'aucune catégorie ne détient la majorité au comité dont elle fait partie. Autrement dit, le nombre de représentants de n'importe quelle catégorie est toujours inférieur au nombre total de représentants des deux autres catégories.

Des organismes d'élaboration de normes ont déjà utilisé avec succès la technologie de l'information électronique pour leurs communications et leur processus décisionnel, ce qui permet d'économiser le temps autrement consacré aux déplacements.

Cette stratégie se justifie par la volonté de mettre l'accent sur le rôle de la CCCBPI, soit celui d'outil authentique et indépendant de deuxième palier de révision des décisions adoptées par les comités permanents.

Or, la participation des présidents des comités permanents à la CCCBPI s'est révélée un élément précieux du processus d'élaboration des codes.

But 4. Le Canada disposera d'un système d'élaboration des codes à la fois évolutif, objectif, efficient et efficace si :

Objectifs

4.6. La structure et la composition des comités permettent de recueillir une information équilibrée qui reflète les besoins des utilisateurs.

Stratégies

4.6.6. Les membres du personnel du CCC et de l'IRC devraient continuer à jouer les rôles de conseillers techniques et de secrétaires sans droit de vote.

Notes

Les membres du personnel de l'IRC devraient :

- analyser objectivement les solutions de rechange à un problème ;
- formuler des recommandations et les soumettre à l'étude des comités.

Dans tous les cas, c'est le comité qui prend la décision finale. Néanmoins, le personnel du CCC doit être en mesure d'expliquer et d'appuyer les décisions des comités.

But 5. La CCCBPI consolidera son rôle de chef de file si :

Objectifs

5.1. La CCCBPI et les comités permanents se composent de personnes de haut savoir et de grande expérience dans leurs champs d'activité respectifs.

Stratégies

5.1.1. Établir des critères relatifs à la composition de la CCCBPI qui reflètent son rôle de chef de file.

5.1.2. Établir des critères relatifs à la composition des comités permanents qui reflètent la nécessité d'une grande compétence technique et d'un bon jugement.

5.1.3. Créer une récompense en reconnaissance des services rendus, qui s'appliquerait à tous les membres (en cours de mandat).

5.1.4. Instituer des mécanismes visant à destituer ou à conseiller un membre ou un président dont le comportement ou le statut serait inopportun, tout en prévoyant des moyens d'appel.

Notes

La CCCBPI est un comité qui chapeaute les comités permanents, dont l'orientation est prédéterminée et qui établit la direction stratégique du processus d'élaboration des codes. Il serait bon que les membres de la CCCBPI possèdent une certaine connaissance de la conception ou de la construction des bâtiments ou des questions de sécurité incendie ; cependant, on ne s'attend pas à ce qu'ils soient des spécialistes.

Cette récompense pourrait prendre une autre forme que monétaire ; ce pourrait être, p. ex. un certificat, une plaque ou un rabais sur les services et les produits de la CCCBPI ou de l'IRC.

À l'heure actuelle, le seul motif de destitution est la non-participation aux réunions (ou aux votes postaux). Rien n'est prévu pour conseiller les membres ou le président.

Parmi les problèmes qui nous attendent : la participation insuffisante aux discussions des comités, les comportements nuisibles, les conflits d'intérêt, la participation systématique à certaines parties des réunions seulement, l'intimidation, le zèle inhabituel pour des questions spécifiques, le manque de préparation, l'absence de direction des présidents sur les discussions, les comportements discriminatoires, le refus de se soumettre aux décisions d'un comité et le non-respect de la procédure des réunions.

But 5. La CCCBPI consolidera son rôle de chef de file si :

Objectifs

5.1. La CCCBPI et les comités permanents se composent de personnes de haut savoir et de grande expérience dans leurs champs d'activité respectifs.

5.2. On considère la CCCBPI et le CCC comme les principales autorités, au Canada pour toutes les questions relatives aux codes.

Stratégies

5.1.4. Instituer des mécanismes visant à destituer ou à conseiller un membre ou un président dont le comportement ou le statut serait inopportun, tout en prévoyant des moyens d'appel.

5.1.5. Renforcer le concept de membre siégeant à titre individuel plutôt qu'à titre de délégué.

5.2.1. Devenir le chef de file en Amérique du Nord en ce qui concerne les codes axés sur les objectifs.

Notes

Ces mécanismes s'appliqueraient également au personnel de l'IRC qui n'a pas droit de vote au sein des comités.

Les membres doivent posséder de très bonnes connaissances dans leur secteur d'activité ; ils doivent faire connaître le point de vue et les préoccupations de ce secteur lors des discussions des comités.

Or, à titre de membres des comités, ces personnes devraient être en mesure de prendre des décisions indépendantes, par suite des discussions portant entre autres sur des faits établis.

La stratégie adoptée étant celle d'une transition vers des codes axés sur les objectifs, il est nécessaire d'exercer une influence sur les organisations qui défendent le principe de l'élaboration des codes par la création de normes ou d'outils professionnels. S'il veut promouvoir le développement de tels mécanismes de soutien par des groupes comme la NFPA, la SFPE, l'ASTM et l'ASHRAE, le Canada doit faire figure de chef de file dans ce domaine.

But 5. La CCCBPI consolidera son rôle de chef de file si :

Objectifs

5.2. On considère la CCCBPI et le CCC comme les principales autorités, au Canada, pour toutes les questions relatives aux codes.

Stratégies

5.2.2. Se faire connaître davantage au Canada.

5.2.3. La CCCBPI s'est doté d'une ligne de conduite pour l'harmonisation et la compatibilité avec des normes étrangères.

Notes

Beaucoup d'utilisateurs des codes ignorent encore que les codes nationaux modèles sont élaborés par un partenariat réunissant le gouvernement fédéral, les provinces, les territoires et l'industrie, et qui représente la contribution et le consensus de personnes venant pratiquement de tous les secteurs de la construction et de la prévention incendie. Il est essentiel que les Canadiens soient informés du rôle de la CCCBPI et de l'importance des codes qu'elle élabore.

Les organismes canadiens rédacteurs de normes continuent de subir une forte concurrence de la part des organismes américains de certification ; aussi, l'établissement et le maintien en vigueur des normes bénéficient-ils de moins en moins du soutien qui provenait des fonds générés par les activités de normalisation. De plus, il y a au Canada des groupes et des industries qui n'investissent pas dans la rédaction des normes. Par conséquent, les organismes canadiens doivent se pencher sérieusement sur les normes de construction pour déterminer si ces normes sont viables et s'ils ont la capacité de les maintenir en vigueur.

On a demandé aux groupes de l'industrie pourquoi les normes internationales ne conviennent pas à leurs besoins et, s'ils estiment que des normes canadiennes sont essentielles, quel est le meilleur moyen de les élaborer et de les financer.

But 5. La CCCBPI consolidera son rôle de chef de file si :

Objectifs

5.2. On considère la CCCBPI et le CCC comme les principales autorités, au Canada, pour toutes les questions relatives aux codes.

5.3. La responsabilité du contenu des codes est définie clairement.

Stratégies

5.2.3. La CCCBPI s'est doté d'une ligne de conduite pour l'harmonisation et la compatibilité avec des normes étrangères.

5.3.1. Renforcer la notion de propriété du contenu des codes revenant aux comités.

5.3.2. Élaborer, à l'intention des présidents, un guide sur le fonctionnement des comités.

5.3.3. Rédiger un document qui décrit les rôles et les responsabilités du président de comité, des membres et du personnel du CNRC.

Notes

C'est une question qui prend rapidement de l'importance dans le contexte du système de codes nationaux, à cause du nombre sans cesse croissant de normes incorporées par renvoi qui sont abolies et aussi du doute quant à la pertinence des normes qui les remplaceront.

Bien que ce soient les comités et, en bout de ligne, la CCCBPI qui prennent les décisions finales sur le contenu technique des codes modèles, certains utilisateurs ont l'impression que le personnel du CNRC exerce une influence exagérée sur les décisions des comités.

Il faut que tous les intervenants, y compris le personnel du CNRC, connaissent bien les rôles et les responsabilités de chacun.

But 6. Le système peut, dans une grande mesure, être financièrement autonome si :

Objectifs

6.1. Le coût du système d'élaboration des codes nationaux modèles est absorbé par l'ensemble des utilisateurs.

6.2. Les recettes accrues provenant des produits et des services liés aux codes représentent une proportion importante des revenus.

Stratégies

6.1.1. Le CNRC est l'éditeur de tous les codes du bâtiment, de l'énergie, de la plomberie et de prévention des incendies qui sont utilisés ou adoptés par les autorités.

6.1.2. Mettre sur pied des partenariats avec les provinces, les territoires et l'industrie.

6.2.1. Procéder à une hausse de prix raisonnable, en invoquant la valeur marchande.

6.2.2. Envisager la possibilité de fournir des services supplémentaires qui seraient financés par une formule d'abonnement semblable à celle de la BOCA, de l'ICBO et de la NFPA.

6.2.3. Envisager la création de nouveaux services, qui seraient financés par l'utilisateur.

Notes

Ce dont il est question ici c'est d'un auto-financement substantiel bien que partiel suivant le principe du financement par les utilisateurs. Le Gouvernement fournit et, nous l'espérons, devrait continuer de fournir des ressources importantes. Compte tenu du climat économique actuel, cette stratégie vise à protéger le système en réduisant sa dépendance des fonds publics.

Les revenus d'autres sources affectés à l'élaboration des codes proviennent majoritairement de la vente des documents. En adoptant les codes nationaux, les provinces et les territoires contribuent donc à l'élaboration de ces codes par la CCCBPI. Même si l'Alberta et le Manitoba ont décidé de créer leur propre code du bâtiment, le CNRC publie actuellement en leur nom les codes du bâtiment et de prévention incendie, ce qui contribue à l'injection directe de ressources dans le processus d'élaboration de la CCCBPI.

Une formule d'abonnement ne serait ni contradictoire ni nuisible aux organisations actuelles d'agents du bâtiment.